



15ème législature

Question N° : 3548	De Mme Frédérique Dumas (Libertés et Territoires - Hauts-de-Seine)	Question au gouvernement
Ministère interrogé > Autonomie		Ministère attributaire > Autonomie
Rubrique > santé	Tête d'analyse >Covid-19 : isolement des personnes contaminées et des cas contacts	Analyse > Covid-19 : isolement des personnes contaminées et des cas contacts.
Question publiée au JO le : 25/11/2020 Réponse publiée au JO le : 25/11/2020 page : 10297		

Texte de la question

Texte de la réponse

COVID-19 : ISOLEMENT DES PERSONNES CONTAMINÉES ET DES CAS CONTACTS

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Dumas.

Mme Frédérique Dumas. Le 8 novembre dernier, dans les colonnes du *Journal du dimanche*, le ministre de la santé Olivier Véran rendait une nouvelle fois les Français responsables de la contamination au covid-19 et envisageait l'instauration de mesures de contrôle pour la mise à l'abri des personnes contaminées. Madame la ministre déléguée Brigitte Bourguignon, ce que vous n'acceptez pas de reconnaître, c'est l'échec de la politique de dépistage reposant sur le fameux triptyque « tester, tracer, isoler. » Pourtant, si cette stratégie n'a pas fonctionné, c'est à cause des choix du Gouvernement lui-même. Dès le mois de mars, le professeur Piarroux, chef de service à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, fort de son expérience de la gestion de l'épidémie de choléra en Haïti, proposait une expérience pilote, Covisan. Depuis, celle-ci a fait ses preuves, notamment à Paris.

Or le 28 avril, malgré les avertissements sanitaires et politiques, le Gouvernement décidait d'emprunter le plus mauvais chemin, celui d'une vision centralisée et déshumanisée (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LaREM*), éloignée des spécificités territoriales, en confiant à l'assurance maladie le soin d'appeler les personnes contaminées et les cas contacts. On connaît la suite : submergé, le personnel a fini par se contenter d'envoyer un SMS aux cas contacts.

Aujourd'hui, vous vous apprêtez enfin, a priori, à promouvoir Covisan. Mais vous êtes sur le point de commettre une seconde erreur, en associant la méthode du professeur Piarroux à des mesures de contrôle obligatoire et coercitif qui sont contraires au principe même de la méthode. J'ai donc un message à vous transmettre, de la part du professeur Piarroux, avant les annonces du Président : les sujets contacts ont besoin d'être accompagnés et aidés. Ils



doivent aussi être écoutés, car toutes les mesures d'isolement ne peuvent pas forcément être mises en pratique. Organiser les tests, les réaliser au bon moment, recommander les mesures les plus adaptées à la situation de chacun : c'est cela, accompagner une personne. Évidemment, cela nécessite la présence d'équipes auprès du malade, puis auprès de ses contacts, mais le coût de cet accompagnement est sans commune mesure avec celui de la crise actuelle. Que fera, selon vous, une personne plutôt jeune et bien portante ne présentant qu'une forme minimale de la maladie ? Ne pensez-vous pas qu'elle hésitera à se faire tester, au cas où le test devrait aboutir à une contrainte ? Serait-elle vraiment encline à vous donner les noms et coordonnées de ses parents, amis, collègues et voisins qui, de facto, se verraient contraints à un isolement strict, contrôlé et sanctionné ? La confiance, c'est toute la subtilité du contact tracing... (*Applaudissements sur les bancs du groupe LT et sur quelques bancs du groupe GDR.*)

M. le président. Je vous remercie, madame la députée. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie. Tester, tracer, isoler les cas contacts et les personnes positives : c'est effectivement la démarche essentielle à mettre en œuvre, à l'heure où la situation commence juste à s'apaiser. Vous comprendrez bien qu'il ne m'appartient pas de préempter les annonces que le Président de la République fera au cours de son allocution télévisée de ce soir. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR.*)

Je vous répondrai néanmoins au sujet de la politique que nous avons menée, en dressant un état des lieux chiffré. Depuis le lancement du dispositif, près de 2,3 millions de personnes en France ont été identifiées et contactées par les conseillers de l'assurance maladie : plus de 600 000 patients diagnostiqués positifs à la covid-19 et plus de 1,7 million de cas contacts. Avant le confinement, l'assurance maladie réussissait à joindre 94 % des patients positifs et 88 % des cas contacts. 94 % des patients zéro appelés le sont dans les vingt-quatre heures suivant la confirmation de leur diagnostic, et 78 % des personnes contacts le sont dans le même délai après la confirmation du diagnostic auquel elles sont rattachées. Lors du pic précédant le confinement, plus de 100 000 personnes étaient contactées chaque jour et plus de 2 millions de tests ont pu être réalisés chaque semaine.

Cette stratégie est amplifiée par le déploiement des tests antigéniques, notamment dans les EHPAD, où ils permettent de tester les professionnels et les visiteurs quotidiens afin de prévenir l'intrusion du virus. Ces nouveaux tests donnent une orientation rapide, qui contribue à réduire les délais. Nous les employons donc notamment pour les personnes entrant sur le territoire français, ou encore pour une orientation diagnostique rapide des personnes arrivant aux urgences, avant une confirmation par un test PCR. Pour améliorer l'accessibilité de ces tests, les professionnels de santé libéraux, pharmaciens et infirmiers, sont désormais autorisés à les réaliser. Le triptyque « tester, tracer, isoler » présente donc des avantages certains et je tiens à saluer celles et ceux qui donnent corps à ce dispositif au quotidien. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)